

### Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

### Registre des délibérations : n°26/2026

#### Fixation des taux d'imposition des trois taxes directes locales (TFB-TFNB-TH)

L'article 16 de la loi n°2019-1479 des finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (T.H.R.P) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Depuis 2021, la commune ne vote plus le taux de la T.H.R.P. Cette taxe n'est plus perçue par la commune mais par l'Etat qui instaure des mécanismes de compensation afin que la perte de cette recette fiscale puisse être compensée pour chaque catégorie de collectivités territoriales.

Depuis 2023, le taux de Taxe d'Habitation doit être à nouveau voté par la commune. Le taux de référence à prendre en compte est celui de 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022.

**Monsieur le Maire, propose de reconduire à l'identique, les taux communaux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 :**

Taxes	Taux
Taxe d'habitation <b>TH</b>	<b>24,66%</b>
Taxe foncière (bâti) <b>TFB</b>	<b>35,37%</b>
Taxe foncière (non bâti) <b>TFNB</b>	<b>47,09%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**VOTE** conformément au tableau ci-dessus les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2026 ;

**AUTORISE** le Maire à établir l'état navette 1259, conformément au vote. D'ici le 30 avril 2026, la délibération et l'imprimé n°1259 seront transmis aux services préfectoraux et à la direction départementale des finances publiques.

**ADOPTE** à l'unanimité la délibération (**15 voix POUR**).

Pour copie conforme,  
CHAZEMAIS, le 29 avril 2026  
**Le Maire, LECLERC Christophe**

Le secrétaire de Séance  
**BETEND Elodie**



**Réunion du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

**Registre des délibérations : n°27/2026**

**LOCATION FINANCIÈRE DES PHOTOCOPIEURS MAIRIE - ÉCOLE et MAISON DU GARDE, signature Contrat de location et contrat de maintenance**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'équiper la Maison du garde d'un photocopieur dont l'usage est confié à l'association Le Grillon ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'inverser le photocopieur de la Mairie avec un nouveau matériel reconditionné et celui de la Mairie, le transférer à la Maison du garde ; concernant le photocopieur de l'école, celui-ci ne change pas ;

**DONNE** son accord pour la signature avec BUREAU ET GESTION d'un nouveau contrat de maintenance de 0,49 € HT/ copies noires et 4,90 € HT/copies couleurs.

Les frais d'installation pour les deux photocopieurs sont offerts.

Un contrat de location secteur public est signé avec BNP PARIBAS sur 63 mois, 21 échéances trimestrielles de 366,00 HT.

Les imputations budgétaires se feront au chapitre 11 aux articles 6135 « location mobilière » et 6156 « maintenance ».

**AUTORISE** le Maire à signer ces nouveaux contrats pour un parc comprenant désormais trois photocopieurs.

**ADOpte** à l'unanimité la délibération **(15 voix POUR)**.

Pour copie conforme,  
CHAZEMAIS, le 29 avril 2026  
**Le Maire, LECLERC Christophe**

Le secrétaire de Séance  
**BETEND Elodie**



Séance du 28 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du MAIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

BENOIT Eric, BETEND Elodie, CHARRET Thierry, DUMONTET Sylvie, DUTHOY Alexia, GIBERT Dominique, GUIGNARD Sébastien, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, LECLERC Christophe, MONNIER PROVOST Flore, MOREAU Marie-Christine, THOMAS Lionnel

**Procurat ion(s) :**

CHEMINOT PINEL Anyta a donné procurat ion à DUMONTET Sylvie

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
21 avril 2026

**Etai(en)t excusé(s) :**

CHEMINOT PINEL Anyta

Date d'affichage
29 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

BETEND Elodie

29 avril 2026
et publication du
29 avril 2026

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe LECLERC

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

**Investissement**

Dépenses : 345 244,97

Recettes : 360 824,97

**Fonctionnement**

Dépenses : 608 664,55

Recettes : 608 664,55

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	501 541,97	(dont 156 297,00 de RAR)
Recettes :	501 541,97	(dont 140 717,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	608 664,55	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	608 664,55	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CHAZEMAIS

Le Maire LECLERC Christophe

le(s) secrétaire(s) de séance

*Mme BETEND Elodie*



### Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

### Registre des délibérations : n°28/2026

#### Organisation d'un spectacle de clown MISS TERRE - Demande de mise en paiement de l'aide départementale à la diffusion de spectacles

**CONSIDÉRANT** la prestation d'un spectacle de clown MISS TERRE, de la compagnie Siphonnée organisée à l'initiative de la municipalité, le dimanche 26 avril 2026 ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

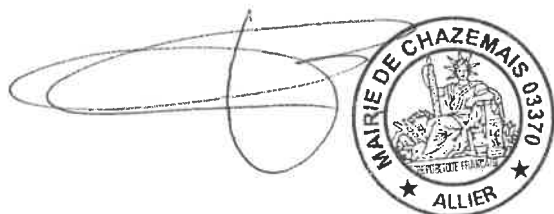
**DÉCIDE** de solliciter le paiement d'une subvention départementale aidant à la diffusion de spectacles et couvrant 74% de la dépense totale d'un montant de 950 €, soit 700 € accordés par commission du 30 mars 2026.

**AUTORISE** le Maire à percevoir cette recette de fonctionnement à imputer l'article comptable 7473.

**ADOpte** à l'unanimité la délibération **(15 voix POUR)**.

Pour copie conforme,  
CHAZEMAIS, le 29 avril 2026  
**Le Maire, LECLERC Christophe**

Le secrétaire de Séance  
**BETEND Elodie**



### Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

### Registre des délibérations : n°29/2026

### Prix Emile Mâle de la ville de Commentry – Edition 2026 sollicitée

**CONSIDÉRANT** l'objet du prix, les critères de sélection et les modalités d'inscription, la Municipalité de Chazemais a décidé de solliciter le Prix Emile Mâle de Commentry dans le cadre de la réhabilitation de la Maison du garde ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,


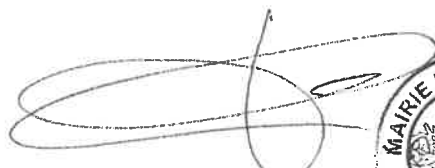
**DÉCIDE** de présenter sa candidature au Prix Emile Mâle, en adressant à la Mairie de Commentry, un dossier complet portant sur les travaux effectués pour réhabiliter la plus vieille maison du centre bourg, patrimoine bourbonnais antérieur au XIX ème siècle, dite « la Maison du garde ».

**AUTORISE** le Maire à percevoir la recette correspondante.

**ADOpte** à l'unanimité la délibération (15 voix POUR).

Pour copie conforme,  
CHAZEMAIS, le 29 avril 2026  
Le Maire, **LECLERC Christophe**

Le secrétaire de Séance  
**BETEND Elodie**





### Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

**Registre des délibérations : n°30/2026**

#### Délibération portant création d'un emploi non permanent

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à :

- un accroissement temporaire d'activité en application à l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique,
- ou saisonnier d'activité en application à l'article n° L.332-23-2° du code précité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de CHAZEMAIS,

#### **DECIDE**

- la création à compter du 4 mai 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial (catégorie C) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23H20 (23,33).

- DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE : Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs, à compter du 4 mai 2026.

- Le Conseil municipal autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins temporaires de la commune de Chazemais, suite au départ en retraite de l'agent contractuel précédent.
- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont affectées au budget primitif 2026.

Transmis au contrôle de légalité de la préfecture et publié le : 29 avril 2026

**ADOpte** à l'unanimité la délibération (**15 voix POUR**).



Pour copie conforme,

CHAZEMAIS, le 29 avril 2026

Le Maire, **LECLERC Christophe**

Le secrétaire de Séance

**BETEND Elodie**

### Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°31/2026

### **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT d'adjoint technique territorial**

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de créer un emploi permanent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Chazemais,

### **DÉCIDE**

De créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial pour la fonction d'agent technique polyvalent en milieu rural, en charge de l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts, pour une durée hebdomadaire de 35h00, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique (*les créations d'emploi ne nécessitent pas de saisine du comité social territorial*)

La rémunération de l'agent recruté sera calculée en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle et par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Conseil municipal de Chazemais autorise le Maire à recruter pour répondre au besoin permanent de la commune.

Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget de l'exercice 2026.

Le tableau des effectifs est mis à jour selon cette délibération avec la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet.

Transmis au contrôle de légalité de la préfecture et publié le : 29 avril 2026

**ADOPTE** à l'unanimité la délibération **(15 voix POUR)**.

Pour copie conforme,

CHAZEMAIS, le 29 avril 2026

Le Maire, **LECLERC Christophe**

Le secrétaire de Séance

**BETEND Elodie**





**Réunion du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)  
BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

**Registre des délibérations : n°32/2026**

Maintien des tarifs de la garderie périscolaire « Les Oursons » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE de maintenir** les tarifs de l'accueil périscolaire « Les Oursons » de la façon suivante :

	Matinées	Après Midi
Enfants de Chazemais	2,35 euros	3,00 euros
Enfants de Audes et St Désiré	3,50 euros	4,15 euros

Les tarifs sont forfaitaires par séance, quelle que soit la durée de fréquentation.

**DÉCIDE** que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027.

**DÉCIDE** de modifier les modalités d'inscriptions et de les anticiper sur la période du 1<sup>er</sup> au 12 juin 2026.

**AUTORISE** le Maire à facturer et encaisser le paiement des gardes à l'article 7066.

**ADOpte** à l'unanimité la délibération (15 voix POUR).

Pour copie conforme,  
CHAZEMAIS, le 29 avril 2026  
Le Maire, **LECLERC Christophe**

Le secrétaire de Séance  
**BETEND Elodie**





### Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

### Registre des délibérations : n°33/2026

#### Délibération annuelle portant sur les rythmes scolaires 2026-2027 : aucun changement / semaine scolaire de 4 jours et une pause méridienne inférieure à 1h30

**Vu** le code de l'éducation et notamment les articles D. 521-10 à D. 521-12,

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

**Vu** la délibération du 29 janvier 2018,

**Vu** la validation du Conseil Départemental de l'Education Nationale des horaires proposés,

**Vu** le conseil d'école du RPI St Désiré Audes Chazemais, en date du 5 février 2026,

**Considérant** que les communes et les EPCI peuvent solliciter auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, par une proposition conjointe avec un ou plusieurs conseils d'école, une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi,

**Entendu** le rapport de M. le maire, exposant l'intérêt de demander une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

**Considérant** l'intérêt des élèves de l'école primaire, située sur le territoire de la commune de CHAZEMAIS,

**Considérant** que l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi n'est pas adaptée aux particularités de l'école : aucune activité périscolaire n'étant organisée dans la commune,

**Considérant** que le passage à une semaine scolaire répartie sur 4 jours est justifié,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

Que les circonstances évoquées précédemment justifient une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi, concernant l'école de Chazemais ;

Qu'une organisation du **temps scolaire sur 4 jours**, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi est parfaitement adaptée ;

De donner un avis favorable au **maintien** de la semaine de 4 jours pour l'école de Chazemais, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, **sans modification d'horaires**, selon l'organisation suivante :

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
Matin	8h50-12h20 (3h30)	8h50-12h20 (3h30)		8h50-12h20 (3h30)	8h50-12h20 (3h30)
Pause méridienne	12h20-13h40 (1h20)	12h20-13h40 (1h20)		12h20-13h40 (1h20)	12h20-13h40 (1h20)
Après-midi	13h40-16h10 (2h30)	13h40-16h10 (2h30)		13h40-16h10 (2h30)	13h40-16h10 (2h30)

- De demander à l'Inspection Académique une dérogation pour la pause méridienne inférieure à 1h30 (12h20-13h40 = 1h20).

- De charger M. le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires liées à cette délibération, en sollicitant notamment auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale la dérogation souhaitée.

ADOpte à l'unanimité la délibération (15 voix POUR).

Pour copie conforme, CHAZEMAIS, le 29 avril 2026

Le Maire, **LECLERC Christophe**

Le secrétaire de séance, **BETEND Elodie**



République Française

COMMUNE de Chazemais

Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

**Registre des délibérations : n°34/2026**

**Avis défavorable confirmé, aux nombreux projets solaires au sol sur le territoire de Chazemais**

**VU** l'arrêté préfectoral n°1717/2024 du 7 août 2024 portant rejet d'une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien à Chazemais ;

**VU** un refus de déclaration préalable pour un projet de centrale photovoltaïque au lieu-dit « Le Pontet » ;

**VU** l'avis défavorable du Maire, s'appuyant sur la délibération générale n°49/2024 du 23 octobre 2024, à l'encontre de l'étude d'impact liée au projet agrivoltaïque CAS DU MORTARET ;

**VU** la recrudescence des projets solaires au sol, des parcs agri photovoltaïques, des centrales photovoltaïques en tous genres, sur plusieurs hectares de parcelles agricoles exploitées ;

**CONSIDÉRANT** nos arguments défendus depuis 2021, allant à l'encontre de tous ces projets et le succès des décisions actuelles prises en la matière ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** à l'unanimité de **s'opposer** à l'implantation de toutes ces centrales photovoltaïques sur les terres agricoles de CHAZEMAIS, dans la mesure où la passion de notre territoire nous anime.

Nous souhaitons là encore être entendus au nom de la protection de notre bocage bourbonnais si cher à notre village rural. Il est important, dans l'intérêt général, de préserver nos espaces naturels, nos terres agricoles, notre faune, notre flore et notre patrimoine immobilier.

**DÉCIDE** de choyer son territoire, son environnement naturel et de développer le tourisme dans un monde rural préservé.

L'ensemble des projets, trop nombreux, trop importants quant à leur surface au sol, ne peuvent donc ici aboutir.

Ce positionnement sera avancé à chaque enquête publique et délivré au promoteur, à chaque dépôt de demande d'urbanisme.

**ADOpte** à l'unanimité la délibération (**15 voix POUR**).

**Pour copie conforme, CHAZEMAIS, le 29 avril 2026**

Le Maire, **LECLERC Christophe**

Le secrétaire de séance, **BETEND Elodie**



COMMUNE de Chazemais

Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°35/2026

**Désignation d'un référent municipal dit ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE**

**(E.R.R.E)**

**CONSIDÉRANT** le sujet majeur que constitue la lutte pour l'égalité et contre les violences intrafamiliales ; qu'en milieu rural, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un concept mais une urgence ; que l'isolement, la mobilité réduite, l'accès limité aux droits rendent souvent les femmes plus vulnérables ;

**VU** la proposition de l'Association des Maires Ruraux de l'Allier d'instaurer à Chazemais le dispositif E.R.R.E présenté comme un outil de proximité fondamental ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de désigner un référent municipal dit « **ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE** » **(E.R.R.E)** au nom de :

**Mme CHEMINOT PINEL Anyta** domiciliée **5 Chemin des Vignes 03 370 CHAZEMAIS**

Qui sera à l'écoute, et sera le relais avec les associations, les instances spécialisées, la gendarmerie...

**COMMUNIQUE** au référent départemental, Mme BLANCHET Elisabeth, le nom de l'élue désignée.

**ADOPTE** à l'unanimité la délibération **(15 voix POUR)**.

Pour copie conforme, CHAZEMAIS, le 29 avril 2026

Le Maire, **LECLERC Christophe**

Le secrétaire de séance, **BETEND Elodie**



Réunion du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril, à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/04/2026

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; les conseillers et conseillères municipaux : CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, DUMONTET Sylvie, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, LAFAYE Jérôme, LAMY Dolorès, GUIGNARD Sébastien, BENOIT Eric, BETEND Elodie, MONNIER PROVOST Flore, DUTHOY Alexia, MOREAU Marie-Christine

Excusée : CHEMINOT PINEL Anyta (a donné procuration à DUMONTET Sylvie)

BETEND Elodie a été désignée comme secrétaire de séance.

**Registre des délibérations : n°36/2026**

**Modification de la C.C.I.D / commission municipale obligatoire**

Rappel du rôle consultatif de cette commission municipale qui s'exerce en matière de fiscalité directe locale ; contribue à l'évaluation des valeurs locatives en lien avec les services fiscaux ; donne un avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales.

**Par délibération n°24/2026 du 20 mars 2026, au renouvellement du conseil municipal de Chazemais, le Maire avait listé 12 personnes à proposer pour siéger comme commissaires à la Commission communale des impôts directs (C.C.I.D)**

**Celle-ci est** composée de 13 membres = le Maire (ou l'adjoint délégué) siège de droit et assure la Présidence, et les commissaires sont au nombre de 6 titulaires et de 6 suppléants.

Liste de 12 noms proposés en Mars 2026 sont : Georgette JAMET GUERIDON – Christophe DAUMIN – Lucien DUMAS – Bernard THOMAS – Odile VILLEDEY QUICHON – Raymond CHAUVIN – Christian CROMARIAS – Josette SUIFFET BOUTEILLE - Petrus GRONDMAN – Philippe PETIT – Thierry HAERINCK – Marie-Françoise DIZIEN MOREUX.

Le conseil municipal propose 12 autres noms : Fabian FAURE – Xavier KURAST – Brunon METAIRIE – Mathilde DEVIGNE DESSOLIERS – Jean-Claude BOUI – Sophie GUIMARAES – Pierrette CROMARIAS PACTON – Eric PERRIER – Pascal MOREAU – Julien REVIDON (EURL JRM) – Ghislaine DUCOUTUMANY FORICHON – Jean-Marie GENET

La liste de ces 24 contribuables figurera dans un tableau transmis à la D.G.F.I.P.

**ADOPTE** à l'unanimité la délibération (**15 voix POUR**).

**Pour copie conforme, CHAZEMAIS, le 29 avril 2026**

Le Maire, **LECLERC Christophe**

Le secrétaire de séance, **BETEND Elodie**

